

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 10 août 2022 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2022-08-102

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 juillet 2022;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Démission Annie;
8. Embaucher Guylaine Castonguay;
9. Loisirs de Valcourt;
10. Vérification débitmètre;
11. Demande CPTAQ;
12. Déneigement municipal;
13. Plan eau potable;
14. Assurances collectives;
15. PRABAM;
16. Aération terrain baseball;
17. Proposition AWASSOS;
18. Règlement d'emprunt église;
19. Règlement d'emprunt déficit;
20. Questions de l'assemblée;
21. Affaires nouvelles;
21.1;
22. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

2022-08-103

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2022;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2022, et que le procès-verbal du 6 juillet 2022 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur la hauteur des dos d'âne et sur l'entretien des fossés.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-08-104

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 8 août 2022, telle que modifiée, pour un montant de 67 303.60\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202200154 à #202200182), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Lors de la dernière rencontre du comité de voirie, il a été annoncé que le directeur de voirie a remis sa démission. Un poste de contremaître de voirie sera affiché.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Les travaux ont débuté au parc municipal.

7. DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE

Le conseil prend connaissance de la lettre de démission de la conseillère Annie Dussault qui quitte son poste pour des raisons personnelles.

8. EMBAUCHE DE GUYLAINE CASTONGUAY

2022-08-105

Attendu que l'équipe de voirie doit replanifier ses travaux à cause de l'arrêt de travail d'un de ses employés pour cause de blessure;

Attendu qu'une demande a été adressée par le Canton de Valcourt que la municipalité reprenne la charge de la tonte des pelouses sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité procède à l'embauche de Guylaine Castonguay pour s'occuper de la tonte des pelouses pour la fin de la saison estivale.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. LOISIRS DE VALCOURT

2022-08-106

Attendu qu'une rencontre a eu lieu lundi le 04 juillet 2022, à laquelle étaient présents les maires et directeurs généraux des municipalités participantes à l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022;

Attendu qu'il a été convenu entre les parties prenantes qu'il était souhaitable de reconduire l'entente intermunicipale des loisirs pour une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le temps d'en venir à une entente satisfaisante entre les parties pour la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de loisirs;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le Conseil municipal de la municipalité de Lawrenceville accepte de prolonger l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 pour une année supplémentaire, soit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

De déléguer Derek Grilli, maire, pour participer aux discussions concernant la nouvelle entente intermunicipale sur les loisirs.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. VÉRIFICATION DÉBITMÈTRE

2022-08-107

Attendu que la municipalité doit procéder à l'étalonnage du débitmètre de la station d'épuration tel que demandé par le ministère de l'environnement;

Attendu qu'une soumission a été déposée par SIMO pour un montant de 1 365\$ plus taxes,

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé;

Que le Village de Lawrenceville accepte la proposition de SIMO et procède à l'étalonnage du débitmètre de la station d'épuration pour un montant de 1 365\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. DEMANDE CPTAQ

2022-08-108

Demande d'autorisation par Carl Massé auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'enlèvement du sol arable, puis aplanir les butes dans le champ, afin d'adoucir la pente et de remettre le sol arable, car présentement c'est dangereux d'y circuler en tracteur sur le lot 4 106 240.

Attendu que la CPTAQ exige l'adoption d'une résolution par le conseil municipal dans le cadre d'une demande d'autorisation ;

Attendu que la terre est exploitée par le propriétaire pour une culture fourragère ;

Attendu que la propriété visée par la demande comporte une superficie de 138.7 hectares ;

Attendu que le projet a pour but d'augmenter la sécurité de circuler sur le terrain et d'augmenter la rentabilité de ce terrain en culture.

Attendu que les critères de décision de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire agricole du Québec favorisent le projet ;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin

D'appuyer la demande d'autorisation de Carl Massé pour pour l'enlèvement du sol arable, puis aplanir les butes dans le champ, afin d'adoucir la pente et de remettre le sol arable sur le lot 4 106 240.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. DÉNEIGEMENT MUNICIPAL

2022-08-109

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité procède à un appel d'offre sur invitation pour le déneigement des espaces municipaux pour une période d'une ou trois années.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. PLAN EAU POTABLE

2022-08-110

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a reçu des rapports de contamination au plomb lors de certains échantillonnage;

Attendu que la firme Aquatech a proposé un plan de localisation des points d'échantillonnage tel que requis par l'article 21.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le conseil de Lawrenceville approuve le plan d'échantillonnage proposé par la firme Aquatech.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. ASSURANCES COLLECTIVES

2022-08-111

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Attendu qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Attendu que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Attendu que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Attendu qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Attendu que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Attendu que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la Municipalité de Lawrenceville adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

Que la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. PRABAM

2022-08-112

Attendu qu'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie;

Attendu qu'une mesure de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux;

Attendu que les travaux effectués, dans le cadre de ce programme, doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023;

Attendu que certaines municipalités de la MRC du Val-Saint-François souhaitent se prévaloir de ce programme, mais qu'elles sont confrontées à la pénurie de main-d'œuvre des firmes d'architectes ou d'ingénieurs et que les délais demandés par ces firmes pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par le conseil et la réalisation des travaux;

Attendu que les délais de livraison de certains équipements et/ou matériaux ainsi que la disponibilité de la main-d'œuvre requise risque de retarder la date de fin des travaux que la municipalité de Lawrenceville souhaite entreprendre;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le conseil municipal de Lawrenceville demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, au député provincial de la circonscription, à la MRC du Val-Saint-François et aux autres municipalités du Val-Saint-François.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. SOUMISSIONS PAYSAGEMENT COMMUNAUTAIRE

2022-08-113

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a reçu une soumission de paysagement communautaire pour l'aération du terrain de baseball pour un montant de 745\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le conseil de Lawrenceville accorde le contrat d'aération du terrain de baseball à Paysagement communautaire pour un montant de 745\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-08-114

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a reçu une soumission de Paysagement communautaire pour un traitement d'herbicide au champ d'épuration pour un montant de 1 020\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le conseil de Lawrenceville accorde le contrat pour un traitement d'herbicide au champ d'épuration à Paysagement communautaire pour un montant de 1 020\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. PROPOSITION AWASSOS

2022-08-115

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité propose un renouvellement de cinq ans à Awassos pour la location des espaces industriels du 2095 Dandenault, selon les conditions proposées par le courtier de NAI Terramont.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

18. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-343

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Éric Bossé conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-343 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rénovation à l'église situé au 1551 Principale.

Le maire, M Grilli fait la présentation du règlement.

19. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-344

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Éric Bossé conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-344 décrétant un emprunt pour compenser le déficit accumulé au 31 décembre 2021.

Le maire, M Grilli fait la présentation du règlement.

16. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées concernant les travaux de la rue de l'Église et la possibilité d'utiliser le site de dépôt de M. Beauregard pour le déblai occasionné par les travaux.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-08-116

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 20h07, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général